



**République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2022**

**Extrait du
registre des délibérations du conseil municipal
Session ordinaire du 9 avril 2022**

L'an 2022 le neuf Avril à 17:00 , les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle des Fêtes, sur convocation qui leur a été adressée le 05 Avril 2022, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.

Étaient Présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI - Marilene DALMASSO - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Marguerite CARBONI - Maryse CASTELLANI - Florent REYNAUD - Cyrille LEJA - Caroline FRANCA - Elise FERRARI - Patricia ALUNNO

Pouvoirs :

FRANCOISE VADA à Myriam PASTORELLI - Cédric BERGALLO à Elise FERRARI

Absents excusés :

Daniel VAISSIERE - Frédéric TRUC

Madame Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022_48

Objet :ADMINISTRATION GENERALE- ANNULATION TITRE - PÂTURAGE DE TAUPE

Monsieur le Maire expose à ses collègues qu'il a été saisi d'une demande de M. Ghione Emanuele, concessionnaire du pâturage de Taupe en vue d'obtenir l'annulation de la redevance de pâturage pour l'année 2021 qui s'élève à 5.000,00 €.

En effet, Monsieur Ghione Emanuele, éleveur domicilié en Italie, n'a pu amener ses vaches sur le pâturage en raison des difficultés liées à l'accès du pâturage situé dans le vallon de la Minière et ce en raison des dégâts occasionnés par la tempête ALEX aux différentes routes d'accès : RD91, piste des merveilles, route entre Casterino et Les Mesches, accès depuis le Piemont.

De plus, le pâturage a également subi des dégâts (une partie des terrains a été emportée, l'alimentation en eau a été endommagée) ce qui rend ce pâturage moins attractif.

Monsieur le Maire propose d'en délibérer.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré :

• décide d'annuler exceptionnellement la redevance de la concession du pâturage de Taupé de l'année 2021 compte tenu des difficultés d'accès au pâturage suite aux dégâts occasionnés par la tempête ALEX.

Autorise le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

Adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Date de l'affichage, par extrait à la porte de la Mairie :